

# Lettre d'information du SAGE du Bassin de la Creuse

## SOMMAIRE

- Etat d'avancement de la démarche SAGE
- Situation quantitative sur le bassin
- Structuration de la compétence GeMAPI
- Actualités du bassin

**E**xceptionnelle par son ampleur, la sécheresse de 2019 semble s'inscrire dans un cycle désormais récurrent de déficit pluviométrique en période estivale.

Amplifiée par une recharge hivernale très insuffisante, cette situation inédite a fortement affecté les usages à commencer par l'approvisionnement en eau potable mais également les activités agricole, industrielle et récréative. Ses répercussions concernent également les milieux aquatiques : une absence d'écoulement a été constatée en août et en septembre pour 42% des stations de cours d'eau du bassin de la Creuse dans le cadre de l'observatoire national des étiages.

Face à ces manifestations brutales des effets du changement climatique, une solidarité amont aval et l'adoption d'une gestion à l'échelle de l'ensemble de l'hydrosystème est une nécessité.

La mise en place d'un SAGE telle que souhaitée par les acteurs du bassin de la Creuse offre une perspective pour rechercher ensemble les solutions adaptées aux enjeux du territoire. La large adhésion des collectivités consultées en début d'année en faveur d'un périmètre de SAGE épousant l'intégralité du bassin de la Creuse témoigne de la convergence de vue sur l'échelle d'action.

Les travaux en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau, initiés en 2015 en concertation avec l'ensemble des représentants des administrés et des usagers, se poursuivront donc avec détermination pour construire dès 2019 un SAGE à la hauteur des mutations nécessaires pour satisfaire les besoins et maintenir une activité sur nos territoires tout en préservant les équilibres écologiques.



Le Président de l'EPTB Vienne  
Jérôme ORVAIN





# ETAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE SAGE

2019 constitue une année décisive dans la mise en place du SAGE Creuse avec la validation du périmètre et la constitution de la CLE.

## De l'émergence à la validation du périmètre

### Une concertation approfondie

Une démarche de concertation large a débuté en 2015 dans l'objectif d'aboutir à un **diagnostic partagé** relatif à la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Creuse.

Les **Etats Généraux du bassin de la Creuse**, organisés le 4 juillet 2016 avec un large panel d'acteurs mobilisés pour la première fois au titre de leur appartenance à ce territoire hydrographique, ont permis de partager ce diagnostic. Cette réunion marque le véritable lancement de la démarche et a permis d'identifier un important **besoin de concertation et d'échanges** sur la gestion de l'eau sur ce territoire. Ce constat s'est traduit par la **création d'une instance représentative du territoire**, le comité de l'eau du bassin de la Creuse.

Ce comité a validé en 2017 le lancement d'une étude préliminaire à la mise en place d'un ou plusieurs SAGE sur le bassin versant de la Creuse. Suite à la présentation des résultats de cette étude en mai 2018, le comité de l'eau, s'est prononcé majoritairement en faveur de la mise en place d'un SAGE sur l'ensemble du bassin versant.

### Consultation sur le projet de périmètre

La procédure de consultation en faveur d'un SAGE couvrant l'ensemble du bassin versant de la Creuse supervisée par les services de l'Etat, a été **enclenchée en décembre 2018 et s'est terminée en mai 2019**.

Cette consultation, prévue par le Code de l'environnement, consiste à recueillir l'avis des collectivités territoriales (Régions, Départements, communes), du Préfet coordonnateur de bassin, du Comité de bassin Loire-Bretagne, et de l'EPTB Vienne sur le périmètre proposé.

Parallèlement à cette consultation, l'EPTB Vienne est intervenu au sein de conseils communautaires et de comités syndicaux de syndicats de rivière pour présenter la démarche et l'outil SAGE. Il a ainsi participé ou organisé 14 réunions et rencontré 16 structures, ce qui a permis de sensibiliser 250 personnes.

### Validation du périmètre

L'ensemble des Départements, Régions, le Préfet de bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'EPTB Vienne ont émis un avis favorable (11 exprimés et 3 tacites). Concernant les 445 communes consultées, 97% d'avis sont favorables (71 exprimés, 361 tacites) et 3% d'avis défavorables ont été émis. Les résultats de la consultation sont donc très largement favorables.

Au regard des résultats, le **périmètre du SAGE Creuse a été arrêté le 28 juillet 2019**, par les Préfets des départements concernés. Ce périmètre se répartit sur l'ensemble du bassin de la Creuse et de ses affluents, des sources sur le plateau de Millevaches jusqu'à la confluence avec la Vienne en Indre-et-Loire.

Cet arrêté désigne la Préfète de la Creuse comme Préfet Coordonnateur.



Réunion du Comité de l'eau

## Composition de la Commission Locale de l'Eau : dernière étape avant l'élaboration du SAGE

La composition de la CLE est la dernière étape avant l'entrée dans la phase de construction du SAGE. L'Etat a fixé le nombre de membre maximal à 70 afin de conserver une CLE opérationnelle.

Cadrée par le code de l'environnement, cette instance est constituée de 3 collèges composés ainsi :

- Au moins 50% de représentants des collectivités et leurs groupements
- Au moins 25% de représentants des usagers
- Au plus 25% de représentants de l'Etat

Lors de la réunion du comité de l'eau du 16 septembre 2019, un scénario proposant une **CLE à 69 membres** a été retenu.

La préfecture coordinatrice assure donc la consultation des instances durant octobre et novembre 2019. L'arrêté de création de la CLE pourra alors être produit en décembre 2019.

## Prochaines étapes

Une fois le périmètre défini et la CLE constituée, la phase d'élaboration du SAGE peut démarrer avec pour objectif la formalisation des objectifs et des dispositions au travers de l'élaboration des documents du SAGE.

Une fois la CLE installée, début 2020, des commissions géographiques seront organisées afin d'élaborer l'état initial du SAGE. Ces commissions seront ouvertes à toute personne volontaire.

## Une sécheresse exceptionnelle en 2019

L'année 2019, est une année sèche au niveau national mais également et particulièrement sur la majeure partie du bassin de la Creuse. Les faibles précipitations hivernales et printanières n'ont pas permis de recharger efficacement les ressources. Par ailleurs, les températures élevées qui ont dominé durant l'été associées à une pluviométrie déficitaire depuis septembre 2018 ont contribué à l'assèchement des sols superficiels.

Cette sécheresse de longue durée a nécessité la mise en place précoce d'arrêtés de restriction des usages de l'eau. Ainsi, dès le 7 mars, le Département de la Creuse est placé en état de vigilance. Cette situation évolue en état de crise le 10 juillet. Par ailleurs, dès juillet 2019, la totalité des départements du bassin de la Creuse est concernée par un arrêté de restriction. En effet, la situation s'est aggravée tout au long de l'été.

Les conséquences des sécheresses sont multiples : assèchement des sols, réduction des débits des cours d'eau... Elles ont donc des impacts sur l'ensemble des usagers : particuliers, agriculteurs, industriels, pisciculteurs...

A ce titre, durant cette sécheresse 2019, la ville de Guéret s'est retrouvée confronté à un risque élevé de pénurie d'eau et a dû trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable.

## Des débits globalement plus faibles

Dans le cadre de la préparation de l'état initial du SAGE Creuse, une analyse des débits portant sur 9 stations hydrométriques du bassin de la Creuse présentant des caractéristiques variées, a mis en évidence plusieurs informations importantes qui concernent le bassin de la Creuse :

- Le débit annuel des cours d'eau étudiés est en nette diminution : 10 à 20% de moins sur les 10 dernières années par rapport à l'ensemble des années disponibles.
- La baisse de débit en période de basses eaux (Juillet-septembre) est particulièrement forte : moins 30% à moins 50% les 10 dernières années par rapport au cumul des années disponibles. Les débits mensuels moyens se rapprochent des débits indicateurs d'étiages sévères (QMNA5, débits d'année quinquennale sèche).
- La durée de basses eaux augmente et dure 3 à 4 mois en moyenne pour les 10 dernières années au lieu de 2 à 3 mois sur l'ensemble des années disponibles.

Cette analyse a été effectuée en étudiant d'importante chroniques de données (entre 40 et 69 ans de données).

Les évolutions du débit des rivières peuvent être liées

- aux évolutions climatiques : réchauffement et dérèglement climatique, modifications des précipitations... ;
- aux évolutions des usages et de l'occupation des sols : dégradation de zones humides, augmentation de l'interception des débits par des plans d'eau et donc de l'évaporation, imperméabilisation des sols, augmentation des besoins agricoles, en eau potable...

Une étude plus approfondie sera donc nécessaire pour comprendre les constats résultant de cet état initial.

## Les solutions du SAGE face à ces constats

Aujourd'hui des actions sont déjà mises en place sur le territoire notamment au travers des contrats territoriaux qui couvrent 93 % du bassin. Néanmoins, ces programmes d'actions agissent essentiellement sur l'aspect physique des milieux aquatiques.

Par ailleurs, en période de crise des arrêtés préfectoraux sont pris au niveau départemental afin d'adapter les usages à la crise en cours.

Il n'existe donc pas d'outils qui intègrent le fonctionnement de l'ensemble de l'hydrosystème.

Face à ces constats l'outil SAGE apporte différentes solutions. En effet, il pourra permettre d'améliorer les connaissances en réalisant des études spécifiques sur la quantité d'eau sur le bassin de la Creuse. Grâce à la définition de volumes prélevables, il facilite le partage de la ressource et la préservation des usages. Il peut définir des règles spécifiques et appropriées au territoire au sein de son règlement qui peuvent notamment concerner la préservation des zones humides, la réduction de l'imperméabilisation des sols...

A l'échelle du bassin de la Vienne, d'autres mesures portées par l'EPTB Vienne sont proposées. Il s'agit par exemple d'une démarche en faveur des économies d'eau qui, dans un premier temps, a consisté à éditer des guides à destinations des collectivités et des particuliers et dans un second temps, qui consiste à accompagner les communes dans la mise en place d'actions d'économie d'eau.

## Paroles d'acteurs

© Mairie Domeyrot



**Daniel BEUZE,**  
Président du Syndicat Mixte de la Petite Creuse (SMPC)

« Le bassin de la Petite Creuse est sujet à des étiages sévères et a connu cette année une sécheresse historique provoquée notamment par l'absence de recharge hivernale des eaux souterraines. Dès lors, il est nécessaire de se doter de tous les outils existants pour assurer une gestion exemplaire de la ressource.

Grâce à la création du SMBPC en 2018 avec l'appui de l'EPTB Vienne, le territoire s'est doté d'une organisation adaptée pour la gestion des milieux aquatiques. Le syndicat est en phase de finalisation d'un premier contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) : les actions de restauration morphologiques sont au cœur de cet outil. En complément de ces actions essentielles, il devient indispensable de travailler sur la quantité d'eau. Un volet « zones humides » devrait prochainement être développé en ce sens.

En cohérence avec ces actions locales, une gestion plus large du bassin versant grâce au SAGE Creuse permettra de dépasser les frontières administratives et de trouver collectivement, élus, usagers et Etat réunis, des solutions à la mesure des enjeux notamment quantitatifs. »

© CCVG

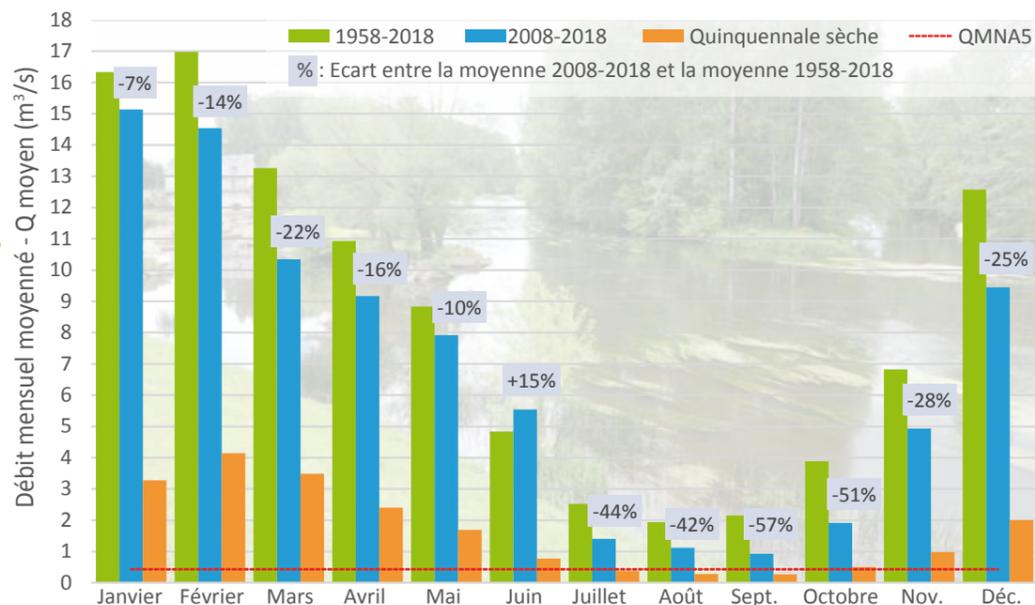


**William Boiron,**  
délégué à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) en charge de l'environnement et de la GeMAPI

« Comme sur l'ensemble du bassin de la Gartempe, la partie aval a été fortement impactée par la sécheresse de 2019 et cette situation s'inscrit dans la durée. Nous constatons de plus en plus fréquemment des niveaux de cours d'eau anormalement bas et des assèchements avec des conséquences négatives sur les milieux et les usages. En parallèle, une pression de plus en plus forte sur la ressource (autorisations de pompage pour l'irrigation, nouveaux forages...) est identifiée avec ou sans l'accord des services de l'Etat sans réelle possibilité d'évaluer les incidences et de gérer collectivement cette problématique. Une ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sur le bassin de la Gartempe devrait être envisagée le plus rapidement possible et des quotas de prélèvements mis en place. La CCVG est investie depuis des années dans la gestion des milieux aquatiques, notamment à travers des CTMA et son adhésion au Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse.

En complément de la gestion des milieux, il est aujourd'hui indispensable de gérer la ressource avec tous les acteurs concernés. Le SAGE Creuse pourra permettre d'aborder dans une configuration adaptée de concertation, la question sensible du partage de la ressource entre les usages domestiques, agricoles et industriels, tout en préservant les milieux aquatiques. »

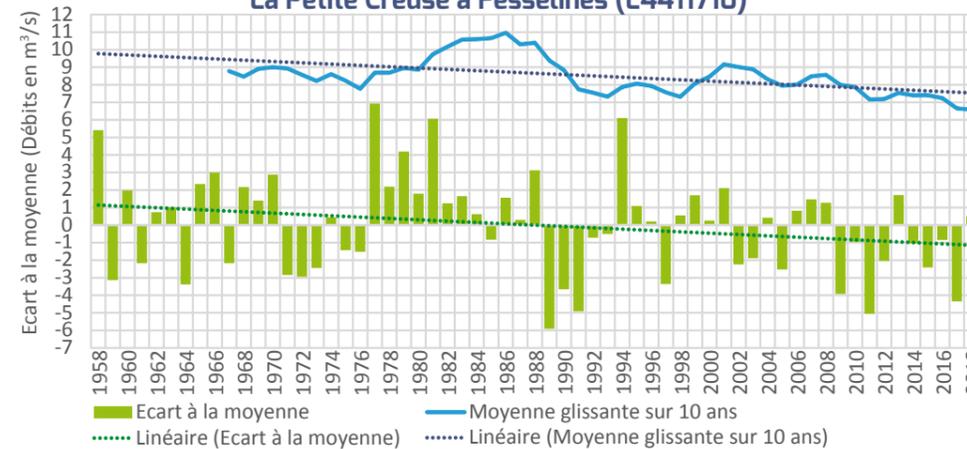
Evolution des débits moyens mensuels - La Petite Creuse à Fresselines (L4411710)



Source: Banque hydro - Conception: EPTB Vienne

QMNA 5 : Débit mensuel minimal ayant la probabilité de ne pas se produire plus d'une fois tous les 5 ans. Quinquennale sèche : valeur sous laquelle les débits ont la probabilité de descendre une année sur cinq.

Ecart à la moyenne des débits annuels entre 1958 et 2018 La Petite Creuse à Fresselines (L4411710)



Source : Banque hydro - Conception: EPTB Vienne

# STRUCTURATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) est une compétence obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Cette compétence peut également être transférée aux syndicats mixtes.

## Les contrats territoriaux au service de la gestion des milieux aquatiques (GeMA)

Le volet GeMA de cette compétence est aujourd'hui mis en œuvre sur la quasi-intégralité du bassin de la Creuse, notamment à travers les contrats territoriaux qui couvrent 93% du bassin.

### Qu'est-ce qu'un contrat territorial ?

Le contrat territorial est un programme d'actions aidé par des partenaires financiers (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Régions, Départements, Europe...). Il a pour objectif la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques.

Le territoire d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage. Les maîtres d'ouvrages peuvent être de différents types : les communes et leurs groupements, les collectivités, les associations et les acteurs socio-économiques.

Les contrats territoriaux constituent donc des dispositifs complémentaires au SAGE, essentiels dans sa mise en œuvre. C'est pourquoi l'EPTB Vienne consacre une part importante de son activité à l'impulsion et à l'accompagnement technique de ces outils.

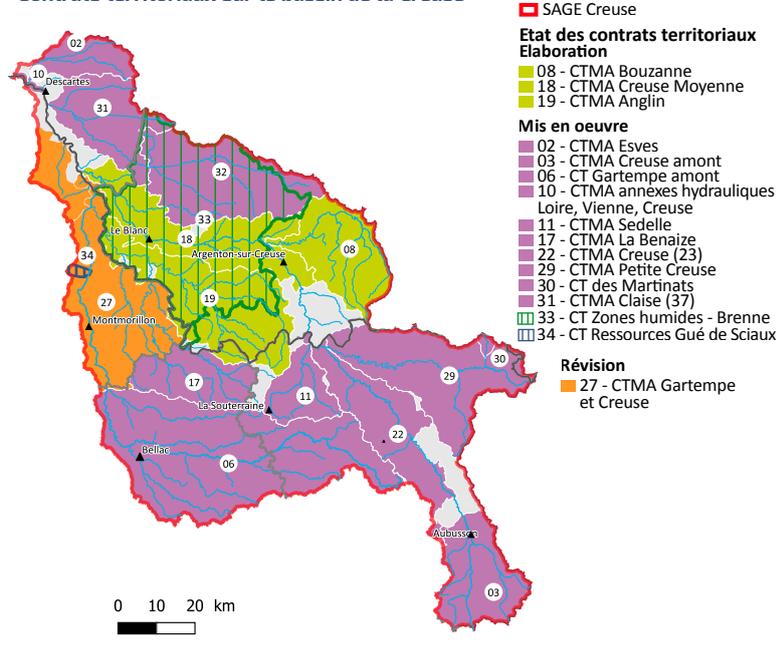


Rôle des zones humides comme zones d'expansion de crue

## Les contrats territoriaux sur le bassin de la Creuse

15 contrats multi-partenariaux sont en cours sur le bassin.

### Contrats territoriaux sur le bassin de la Creuse



## Une étude mutualisée sur la prévention des inondations (PI)

En 2019 plusieurs structures, couvrant environ 60% du bassin de la Creuse, n'ont pas débuté ou prévu de réaliser de diagnostic inondations, phase nécessaire à la prise en compte effective du volet PI. Face à ce constat, une coopération entre l'EPTB Vienne et les 10 structures disposant de la compétence « PI » a été proposée pour réaliser un état des lieux mutualisé des enjeux liés aux inondations et identifier les éventuels ouvrages dit « GeMAPI » (système d'endiguement et ouvrages écrêteurs de crues).

L'objectif de cette étude mutualisée est de diagnostiquer les enjeux liés aux inondations et définir une stratégie d'intervention pour mettre en œuvre la compétence « Prévention des inondations ». Cette étude, sera supervisée par l'EPTB Vienne dans le cadre d'un conventionnement établi avec les groupements de collectivités intéressés. Au regard des caractéristiques du territoire, une place importante sera accordée à l'étude des zones d'expansion de crues.

Huit structures ont donné leur accord de principe pour bénéficier de l'étude mutualisée qui devrait donc porter sur près de 50% du bassin de la Creuse (plus de 4 600 km<sup>2</sup>). Les prochaines étapes sont le conventionnement entre l'EPTB Vienne et ces structures puis la consultation des bureaux d'études pour la mise en œuvre de l'étude début 2020.

# ACTUALITES du bassin

## Etude sur les matières organiques oxydables

Face à des valeurs moyennes à médiocre du paramètre « matières organiques oxydables », l'EPTB Vienne avait confié en 2017 aux bureaux d'études IDE Environnement et Oréade Brèche, la réalisation d'une étude visant à identifier les sources d'apports en pollution et les quantifier. Une méthodologie a été mise en place et validée par un comité de pilotage et, en 2018 les bureaux d'études ont rendu un travail priorisé sur une vingtaine de secteurs prioritaires représentant environ 30% du bassin de la Creuse. Afin de mettre à disposition des opérateurs du bassin de la Creuse le même niveau de connaissances, Tony Gnavo (Master eau à l'université de Limoges) a été recruté pour un stage d'ingénieur de 6 mois. Son travail a consisté à affiner la méthodologie puis à l'étendre sur l'ensemble du bassin. A l'échelle du bassin de la Creuse, les bassins de la Petite Creuse (amont) et de l'Anglin apparaissent comme particulièrement concernés par cette problématique. Les sources d'apports majoritaires liés à l'activité humaine sont généralement l'assainissement et l'élevage. Dans quelques secteurs, l'industrie, ou encore les nombreux étangs (lors des vidanges) sont aussi mis en évidence. Les outils de gestion de l'eau du territoire (CTMA et SAGE) bénéficient donc d'une priorisation des secteurs où la réduction des pollutions doit être organisée.

## Une nouvelle structure de gestion des cours d'eau sur le bassin de la Creuse

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (SMABCAC) est issu de l'extension du Syndicat mixte pour l'assainissement et la mise en valeur de la Brenne (SMAMVB) et intègre également le périmètre du syndicat d'aménagement du bassin de l'Anglin.

Il intervient sur les bassins de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise. Ce territoire de 2 440 km<sup>2</sup> s'étend sur les départements de l'Indre et de la Creuse. Le SMABCAC est constitué de 7 Communautés de Communes et d'une Communauté d'Agglomération. Il est engagé dans différents projets et notamment dans quatre contrats territoriaux.



## Signature du CT Creuse amont

Le contrat Creuse amont a été signé le 24 avril 2019 pour une période de 5 ans qui se déroule de 2018 à 2022. Il s'étend sur un territoire de 500 km<sup>2</sup> situé en « tête de bassin versant » en bordure du plateau de Millevaches dans le sud du département de la Creuse. Il est coordonné par la Communauté de communes Creuse Grand Sud et associe treize maîtres d'ouvrage publics et privés soutenus par quatre partenaires financiers.

Les actions sont réparties en neuf thématiques et représentent un montant prévisionnel de 3,5 millions d'euros. En tant que signataire de ce contrat, l'EPTB Vienne participe au sein de différents volets du contrat : appui technique et méthodologique pour la gestion des étangs, acquisition de connaissances sur la gestion quantitative et sur les pollutions organiques, ...

## Formations des élus

Dans le cadre du marché entre l'EPTB Vienne et le groupement des CPIE du bassin de la Vienne, 4 formations ont été organisées en 2018 et 2019 pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de l'Anglin, le Syndicat Mixte du Bassin de la Bouzanne, le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Creuse. Ces formations ont permis à 98 personnes de partager des bases techniques sur le fonctionnement des milieux aquatiques (en salle le matin et sur le terrain l'après-midi).



Formation des élus

## La lettre du SAGE Creuse